

First Phosphate conclut les dernières tranches d'un placement privé sursouscrit totalisant 3,4 millions de dollars

Toronto, Ontario--(Newsfile Corp. - 18 janvier 2023) - First Phosphate Corp. (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer la clôture des tranches finales de son financement par placement privé sans courtier (l'« **Offre** ») annoncé précédemment.

La société avait relevé le plafond de son placement privé de 2 millions de dollars (annoncé le 28 novembre 2022) à 3,4 millions de dollars afin de répondre à l'intérêt accru des investisseurs.

« Nous sommes ravis d'avoir dépassé notre objectif initial de levée de fonds et particulièrement fiers d'avoir des investisseurs notables et très pertinents à bord », a déclaré John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « La région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, occupe une place centrale pour First Phosphate et nous avons l'intention d'en faire une plaque tournante majeure pour le développement de l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (LFP) en Amérique du Nord. »

Le 30 décembre 2022, la Société a émis 1 250 000 d'unités accréditatives (« **Unités FT** ») (telles que définies dans le communiqué de presse de la Société daté du 28 novembre 2022) dans le cadre des tranches finales de l'Offre totalisant un produit brut de 500 000 \$. Le 17 janvier 2023, la Société a émis 1 574 784 d'unités directement chiffrables (« **Unités HD** ») (telles que définies dans le communiqué de presse de la Société daté du 28 novembre 2022) pour un produit brut de 551 174,40 \$. Dans le cadre de cette dernière tranche, la Société a payé une commission en espèces de 26 264 \$ et a émis 75 040 bons de souscription compensatoires (tels que définis dans le communiqué de presse de la Société daté du 27 décembre 2022).

Le produit de l'Offre devrait être utilisé à des fins générales de fonds de roulement et pour les activités d'exploration. Tous les titres émis dans le cadre de l'Offre sont soumis à une période de détention légale de quatre mois et un jour. En outre, les actions émises dans le cadre de l'Offre sont soumises à un blocage contractuel dont le calendrier de libération s'étend sur 12 mois suivant l'inscription des Actions de la Société à la cote d'une bourse de valeurs.

Au total, la Société a émis 5 907 862 d'Unités HD au prix de 0,35 \$ par Unité HD totalisant un produit brut de 2 067 751,71 \$ et 3 322 000 d'Unités FT au prix de 0,40 \$ par Unité FT totalisant un produit brut de 1 328 800 \$, et collectivement avec le produit brut global de 3 396 551,71 \$ des Unités HD. La commission totale était de 163 379,04 \$ et 422 297 bons de souscription à titre de prime d'intermédiaire.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Relations avec les investisseurs: investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web: www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux:

Twitter: <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société d'exploration et de développement minier entièrement dédiée à l'extraction et au raffinage de phosphate de pointe pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate

(« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire du concentré de phosphate de haute pureté de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer dans la filière de recherche et développement de la production de batteries LFP. De plus, First Phosphate entend devenir un acteur majeur de la chaîne d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP nord-américains qui recherchent du phosphate de qualité « batterie » provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims qu'elle entend développer dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec (Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génère généralement un concentré de phosphate de haute pureté, dépourvu de métaux lourds.

Informations prospectives et mises en garde

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des déclarations de faits historiques peuvent être considérées comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont souvent accompagnés de termes tels que « peut », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et expressions similaires. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés concernant : l'utilisation prévue des produits de l'Offre.

Ces énoncés impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à utiliser les recettes selon les conditions et dans les délais prévus, ou à ne pas les utiliser du tout.

Les lecteurs sont avisés que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils sont fondés se réaliseront. Ces renseignements, bien qu'ils aient été jugés raisonnables par la direction au moment de leur préparation, pourraient se révéler inexacts et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux prévus.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément visés par la présente mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date des présentes et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, de nouvelles estimations ou de nouveaux avis, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, ni à expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables l'exigent.

-30-



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/151719>